

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 juin 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-04-45 - HABITAT (8.5) - AVENANT A LA CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE LA CC2T

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 05 JUILLET 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d'I. GASPAR), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Catherine BRETENOIX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Catherine GAY (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration, du début à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance, du début à la fin
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2019

Application agréée E-legalite.com

L'OPAH, prolongée jusqu'en 2020, présente un bilan positif et permet de répondre, entre autres, aux enjeux locaux de baisse de la précarité énergétique (97 % des objectifs atteints en 3^{ème} année d'OPAH).

Compte tenu de cette dynamique, du besoin des ménages d'être accompagnés et des engagements pris par la CC2T lors du Débat d'orientation budgétaire 2019, il est proposé d'aider 50 dossiers supplémentaires liés à des travaux d'énergie effectués par des propriétaires occupants et de faire évoluer ladite subvention forfaitaire à 1 100 €, soit 600 € de part CC2T (au lieu de 500 €) et 500 € de part Région (inchangé).

	Objectifs globaux avenantés nombre logement	Aides CC2T (dont 45 % de financement sollicité auprès de la Région)
Dossier amélioration énergétique Prime forfaitaire de 1 100 € par <u>propriétaire occupant</u>	128	140 800 €
Soit par an	64	70 400 €

Avenant au plan de financement prévisionnel 4^{ème} et 5^{ème} années d'OPAH
Aide « Energie » de la CC2T

Le marché de suivi-animation est, par conséquence, avenanté pour permettre l'accompagnement des ménages et le montage technique de ces 50 dossiers supplémentaires par l'opérateur.

En outre, au regard de l'évolution de la réglementation nationale concernant les propriétaires bailleurs, la DREAL Grand Est avenante la même convention en réduisant ses objectifs d'accompagnement de bailleurs de 18 à 37.

Le projet d'avenant à la convention est disponible sur simple demande auprès du Pôle Développement et Aménagement du Territoire.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme et Habitat du 13 mars 2019,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve le projet d'avenant de modification à la convention OPAH selon les modalités exposées ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant de modification après sa mise en affichage public pendant un mois,**
- **Sollicite les subventions auprès de co-financeurs tels que l'ANAH, l'Etat et la Région Grand Est,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

